

Montréal, le 13 mars 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité
Norme PRC-006-3
Dossier de la Régie : R-4025-2017**

Cher confrère,

Le 22 février 2018, dans le cadre du dossier cité en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) rendait sa décision partielle D-2018-017 par laquelle elle adopte quatre des cinq normes de fiabilité soumises pour adoption. À ce jour, la norme PRC-006-3 demeure sous examen par la Régie (la Norme).

Par la présente, la formation au dossier me demande de vous informer de la tenue d'une séance de travail qui aura pour objet l'examen de la Norme et qu'elle souhaite votre participation.

Lors de cette séance, la Régie traitera notamment des sujets suivants :

- L'arrimage des normes PRC-006-3 et PRC-024-1.
- Les commentaires de la NERC et du NPCC en lien avec l'approbation de la Norme.

Le Régie précise par ailleurs qu'elle s'attend à ce que les personnes présentes puissent répondre à ses questions à cet égard.

Cette séance de travail, d'une journée, se tiendra aux bureaux de la Régie de Montréal **entre le 10 et le 13 avril 2018**. À cette fin, vous voudrez bien transmettre à la soussignée, **au plus tard le 19 mars 2018 à midi**, vos disponibilités ainsi que l'identification de vos représentants à cette rencontre.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml